

LA LETTRE DU SCOT

DU BASSIN D'ARCACHON VAL DE L'EYRE



L'AVENIR DU BASSIN D'ARCACHON & DU VAL DE L'EYRE SE CONSTRUIT MAINTENANT



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Zoom sur un partenaire : l'Etat

Premiers partenaires dans l'élaboration du SCOT, les services de l'Etat sont sollicités et présents tout au long de la démarche.

L'évaluation de la consommation d'espaces est un exemple du travail en commun à réaliser. Les ministères de la transition écologique et de la cohésion des territoires ont installé en juillet 2019, des groupes de travail sur la définition nationale de la consommation d'espaces (démarche « OCSGE »). Le territoire du SYBARVAL a été choisi comme territoire-test pour cette méthode.

Plusieurs observatoires de la consommation d'espaces

La consommation d'espaces désigne l'urbanisation de terrains naturels, agricoles et forestiers pour différents usages liés à l'activité humaine (logements, routes, zones économiques ou commerciales, parc photovoltaïque...).

L'Etat propose depuis juillet 2019, un portail de l'artificialisation des sols permettant à tous d'accéder à des données nationales et locales, notamment sur le suivi de la consommation d'espaces :

<https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/>

La Région Nouvelle-Aquitaine a mis en ligne un observatoire des espaces NAFU (Naturels, Agricoles, Forestiers et Urbanisés), en partenariat avec l'Etat : <https://observatoire-nafu.fr/>

L'outil permet à chacun d'accéder à un catalogue de données sur le territoire qu'il choisit (commune, intercommunalité, SCOT, département...) et d'illustrer ainsi les dynamiques du territoire (densité de population, prix des maisons et appartements, courbe de population...).

Une méthode de calcul partagée

Le code de l'urbanisme impose au SCoT d'analyser la consommation d'espaces du territoire sur les dix dernières années.

Il existe de nombreuses méthodes (Etat, Région...) et un décalage dans l'acquisition des données (2018 au niveau national, 2015 au niveau régional...).

C'est pour cela que le SYBARVAL, afin de partager une méthode commune, a rassemblé tous les partenaires gestionnaires de données (Etat, Région, GIP Littoral, GIP ATGeri, CEREMA) pour valider collectivement la méthode utilisée dans le SCoT.

Au final, le cadastre et les autorisations d'urbanisme seront utilisés pour recenser toutes les parcelles urbanisées. Les données de l'Etat et de la Région permettront de déterminer l'usage des parcelles (habitat, activités, voirie...).



L'installation du nouveau conseil syndical et la reprise des travaux

Après un début d'année marqué par la période électorale et le confinement sanitaire, le conseil syndical du SYBARVAL a été installé le 21 septembre 2020.

Au préalable, chacune des intercommunalités a désigné ses représentants au SYBARVAL (22 membres pour la COBAN - 22 pour la COBAS - 6 pour le Val de l'Eyre). Les 50 conseillers ont été conviés à la salle des fêtes de Biganos pour élire le nouvel exécutif.

A l'issue des élections, Marie LARRUE, Maire de Lanton, a été élue à la présidence, accompagnée de Patrick DAVET (Maire de La Teste de Buch) comme 1er vice-président et Emmanuelle TOSTAIN (Maire de Lugos) 2ème vice-présidente. Ainsi, les 3 intercommunalités sont représentées dans l'exécutif chargé d'animer et de gérer le SYBARVAL.

Le bureau syndical, composé des 17 représentants des communes (maires ou 1ers adjoints), s'est réuni pour réajuster le calendrier d'élaboration et enclencher les premiers travaux thématiques sur le contenu du SCoT.

SUITES DE LA DEMARCHE

L'élaboration du SCOT a repris au 2ème semestre 2020 avec les nouveaux élus des 17 communes. Les travaux repartent sur la base des orientations du PADD votées en décembre 2019.

Il s'agit, dans un premier temps, de consolider toute l'analyse technique réalisée au 1er semestre 2020 sur différentes thématiques : diagnostic agricole, étude urbaine et foncière autour des sept gares du territoire (CAUE), définition de la trame verte et bleue (PNR Landes de Gascogne), déclinaison de la loi Littoral (DDTM33)...

Les élus vont s'approprier ces informations et travailler en ce début d'année autour de la Trame verte et bleue, de la loi Littoral et de la consommation d'espaces.

